

LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE

POUR UNE IMMIGRATION
DAVANTAGE RAISONNÉE ET MAÎTRISÉE

GUILLAUME SEVIN

I. Définition des termes du sujet

Immigration :

Installation dans un pays ou une aire géographique définie d'un individu ou d'un groupe d'individus originaires d'un autre pays ou d'une autre aire géographique définie.

Un immigré est quelqu'un qui est né à l'étranger avec une nationalité étrangère.

Les chiffres bruts :

67 millions d'habitants en France.

14 millions de personnes issues de l'immigration sur trois générations dont

9 millions de personnes issues de l'immigration d'origine extra-européenne

400 à 600'000 individus en situation illégale en France en 2018

31'200 individus en situation illégale ont été régularisés en 2019

24% des immigrés d'origine extra-européenne étaient au chômage en 2010

8,6% des non-immigrés étaient au chômage en 2010

Evolution de la population Française :

(62 765 235 habitants en 2010, 65 123 843 habitants en 2020)

2015 : +0,37%

2020 : +0,25%

Répartition de l'évolution de la population en 2020 : + 146'000 habitants.

Solde naturel : +43'000 habitants

Solde migratoire : +103'000 habitants

Fécondité des immigrées : 2,6 enfants par femme (accroissement de population)

Fécondité des Françaises : 1,8 enfants par femme (baisse de

population)

~32% des naissances en France sont issues d'un parent immigré (~10% de la population)

Il y avait en France :

381'000 immigrés en 1851 (0,78% de la population)

1'000'000 immigrés en 1881 (2,56% de la population)

3'700'000 immigrés en 1976 (7% de la population)

6'500'000 immigrés en 2018 (9,7% de la population)

~ 10'000 musulmans en 1905 (~0,02% de la population)

~ 8'000'000 musulmans en 2018 (~12% de la population)

Demandeur d'asile :

Un demandeur d'asile est une personne qui dépose une demande d'asile afin de bénéficier du statut de réfugié. Un réfugié a été préalablement un demandeur d'asile, mais certains demandeurs d'asile ne sont pas reconnus réfugiés. Un demandeur d'asile qui ne répond pas aux conditions fixées par la loi (un immigrant économique par exemple) peut être rebouté, et a l'obligation de quitter le territoire. Toutefois, beaucoup de déboutés demeurent illégalement sur le territoire Français et sont alors en situation irrégulière.

70% des demandes d'asile sont actuellement rejetées, mais de 90 à 95% de ces déboutés du droit d'asile demeurent illégalement sur le territoire français.

Réfugiés :

Un réfugié, -au sens de la Convention du 28 juillet 1951-, est le statut d'une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, au sein duquel elle encourt un risque du fait de son appartenance communautaire ou de ses opinions politiques. Le réfugié a préalablement fait une demande d'asile au sein d'un pays tiers afin de disposer de la protection de ce dernier, et a obtenu des papiers. Il est présent légalement dans le pays d'accueil.

II. L'immigration : un facteur potentiel de déstabilisation de la nation ?

« On veut nous cacher l'ampleur de la vague migratoire qui touche la France depuis 20 ans. Cette vague migratoire est plus importante que celle des années 1960. Je veux démonter une espèce de vérité officielle portée par une partie des démographes français », expliquait Patrick Stefanini, ancien préfet et ancien Secrétaire général du Ministère de l'Immigration.

De fait, les estimations divergent très fortement entre les différents spécialistes de la démographie, et peuvent aller du simple au triple. Des biais cognitifs peuvent toutefois impacter ces résultats, de même qu'une définition variable des immigrations.

« L'immigration : une chance pour la France » écrivait pourtant en 1984 Bernard Stasi, homme politique centriste d'origine immigrée, ancien président du conseil régional de Champagne-Ardenne. La formule ferait ensuite florès, même si elle allait à l'encontre de la volonté exprimée par une majorité de Français. La classe politique mainstream s'est depuis 40 ans séparée de la majorité de la population sur le sujet.

De fait, de nombreux bémols nuancent cette assertion de Stasi. De nombreux problèmes réels et vecteurs de fragilisation de la nation française découlent en effet d'une immigration devenue au XXI^e quantitativement très forte, voire déraisonnée et incontrôlée ajouteront à juste titre certains. L'imposition par des immigrés récents de normes culturelles étrangères (normes islamiques par exemple, sexisme, harcèlement de femmes, refus de serrer la main de catholiques etc.), ou la présence de codes vestimentaires ou sociaux militants et communautaires dans la rue (voile islamique, prières de rue, drapeaux étrangers divers), agacent à juste titre la majorité des Français.

Le coût du phénomène migratoire est de même extrêmement fort, et l'immigration représenterait des dizaines de milliards d'euros par an à la nation, somme potentiellement en hausse chaque année. En outre, la présence de communautés fortes tendant au séparatisme fragilise la France, crée un climat anxieux et a des impacts négatifs sur la sécurité des biens et des personnes. Les mensonges, enfin, alimentant une repentance qui méconnaît la réalité de l'Histoire de France dans le but avoué de saper les fondements de la nation et les structures anciennes, causent un préjudice incalculable à notre pays.

Les revendications de ces communautés, bien souvent déconnectées de la réalité et instrumentalisées, contribuent à une dégradation du climat social, à une défiance, à une hausse de la délinquance et des actes de terrorisme, à des séparatismes, et à une fragilisation de l'image de la France.

1. L'immigration : un phénomène par nature égoïste ?

A titre liminaire, rappelons que contrairement aux éléments de langage idéologiques véhiculés par une partie de la nomenklatura française, la France n'a jamais été une nation d'immigration massive.

Elle a certes pu compter à de nombreuses périodes de son Histoire sur l'apport de forces vives et de bonnes volontés issues de pays tiers, elle a également entretenu des liens avec les différents pays du monde et fait preuve à de nombreuses reprises de curiosité intellectuelle, mais sa population est restée anthropologiquement relativement homogène depuis plusieurs milliers d'années et ses fondements culturels s'inscrivent dans une continuité millénaire.

De même, sa production intellectuelle s'est certes enrichie des apports de talents étrangers (s'inspirant de la renaissance italienne ou de l'Humanisme rhénan, par exemple), mais s'est toujours appuyée sur un large vivier d'artisans, d'artistes et d'intellectuels propres, capable de transposer les innovations à l'étalon de l'esprit français. C'est ainsi que, reprenant l'inspiration italienne, elle l'adapta à l'esprit et à la grandeur française afin de faire de Versailles le centre culturel de l'Europe.

Ce prisme français ne changerait qu'au cours des XXe et XXIe siècles, aboutissant à la déclaration d'un Président progressiste ouvertement multiculturalisme : « il n'y a pas de culture française, il y a des cultures en France. » Le multiculturalisme serait pourtant de fait une trahison de l'esprit français et une rupture avec les racines de la France. Il s'agit donc d'une option profondément délétère pour notre pays, que nous refusons fermement.

C'est donc par un renforcement de l'assimilation que la solution peut venir, et des mesures très fortes doivent être mises en œuvre. La menace de révoltes à caractère autonomiste ou islamistes dans certains quartiers (que d'aucun appelle improprement « guerre civile ») est en effet réelle, et de véritables arsenaux se trouvent dans ces « territoires perdus de la République. »

De fait, un lourd constat s'impose : la France actuelle se balkanise. En effet, de manière fondamentalement égoïste, une partie des immigrés au XXI^e siècle viennent en France afin de bénéficier des avantages du système (surreprésentation au niveau des aides sociales) ou de l'écosystème français (prospérité économique, stabilité, tolérance voire laxisme), tout en étant de moins en moins enclins à faire des efforts d'intégration. Les discours victimaires justifient et encouragent cela.

Au contraire, poussés par ces injonctions à revendiquer, ils exigent unilatéralement des concessions de la part des Français non-immigrés, - qui eux-seuls désormais devraient faire des efforts afin de s'adapter à eux-, et donc d'améliorer leur confort personnel. Contredisant Kennedy, ces immigrants ne cherchent plus à faire pour la France, mais veulent que la France leur donne. Un assistanat qui ne dit pas son nom se met en place, sur fond de chômage de masse et de populations immigrées déconnectées des besoins du marché du travail, moins éduquées et disposant de moins de patrimoine social et culturel.

La part croissante d'immigrés qui ne prennent plus la peine d'apprendre le Français est représentatif de tout ceci. Les enseignements de « langue et culture d'origine », -s'ils sont présentés comme une façon de combattre la mainmise des islamistes ou autres groupes militants sur ces enseignements-, actent aussi d'une fragmentation des identités. Pourquoi faire des efforts quand les allocations tombent automatiquement ? Pourquoi faire des efforts si l'on est persuadé que la France nous est redevable et que le salut ne viendra que par des communautés exogènes ?

L'immigration était pourtant à partir du XIX^e siècle, -dans l'esprit d'élites françaises bien souvent libérales et anglophiles-, un vivier de main d'œuvre à bas coût, déracinée et donc malléable. Une majeure partie des immigrés aurait ensuite vocation à retourner dans son pays d'origine... ce qu'elle fit.

Dans l'absolu, -de leur point de vue-, chacune des parties y trouverait un intérêt : l'immigré ayant accès à une meilleure qualité de vie ou à un meilleur salaire, et les unités de production pouvant dès lors baisser le coût du travail et disposer de forces fraîches.

Ce phénomène migratoire fera suite -et sera la continuation logique- de l'exode rural qui bouleversa le paysage urbain au gré de la première révolution industrielle, qui vit de nombreux journaliers et manouvriers rejoindre les nouveaux centres de production, afin de travailler contre un salaire modique leur permettant d'échapper à la faim. L'arrivée massive de nouveaux travailleurs à bas coût aura comme conséquence un ressentiment chez les ouvriers français d'alors.

L'amélioration des conditions de travail et la meilleure protection sociale des ouvriers gagnée au cours des XIXe et XXe siècles, permettraient toutefois d'adoucir ce sentiment en période faste et de faciliter l'intégration à la société française des premières vagues intra-européennes. La bonne assimilation des codes sociaux français par ces immigrés anciens et leur bonne intégration économique et culturelle au sein de la société, supprimerait logiquement en quelques générations seulement toute trace potentielle de xénophobie.

Notons que l'intégration des républicains espagnols dans les années 1930 fut -toutes proportions gardées- l'une des plus lentes, leurs positions anticléricales fermes tranchant alors d'avec la culture catholique encore vivace de certains milieux d'accueil, ruraux ou non. Qu'un réfugié impose son point de vue à son hôte, était assez mal perçu.

La crise pétrolière allait changer les choses. Les différences culturelles, le moindre niveau d'études des immigrés et leur pourcentage disproportionné dans les statistiques des aides sociales, de même que le principe du regroupement familial qui créait un gouffre entre les profils des immigrants et les capacités de notre marché du travail, passeraient de moins en moins facilement au sein de la population. L'immigration de travail laissait en effet peu à peu place à une immigration de peuplement.

« En raison de la présence en France de près de quatre millions et demi de travailleurs immigrés et de membres de leurs familles, la poursuite de l'immigration pose aujourd'hui de graves problèmes. Il faut stopper l'immigration officielle et clandestine », déclarerait Georges Marchais le 6 janvier 1981.

Les vagues d'immigration de la seconde partie du XXe siècle, a fortiori à partir de la crise pétrolière, appartenaient en outre de plus en plus nettement à des aires culturelles extra-européennes. « Le bruit et l'odeur », dont parlait très maladroitement Jacques Chirac.

Les difficultés d'intégration des immigrés devenaient alors criantes, et de nombreux hommes politiques tirèrent la sonnette d'alarme.

« Il y a, en effet, dans le monde trop de drames, de pauvreté, de famine pour que l'Europe et la France puissent accueillir tous ceux que la misère pousse vers elles », déclarait ensuite sans détours le premier ministre socialiste Michel Rocard en 1989. *« La France n'est plus, ne peut plus être, une terre d'immigration nouvelle. Je l'ai déjà dit et je le réaffirme, quelque généreux qu'on soit, nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde »*, confirmera-t-il en 1990. La phrase deviendra célèbre.

« La France n'est pas un pays d'immigration », ajoutera pour sa part Valéry Giscard d'Estaing lors des Etats généraux de l'opposition la même année.

La France comptait alors 4'200'000 étrangers titulaires d'un titre de séjour sur son sol. Ils dépasseront les 7 millions en 2020, outre les descendants d'immigrés récents. En 30 ans, le niveau de personnes d'origine immigrée récente en France a atteint les 20% (voire 25% ?) de la population totale en 2020.

Un phénomène inédit dans l'Histoire de notre pays. La courbe des âges, la dynamique de la natalité (32% des naissances en France d'un parent étranger, sans compter les naissances issues d'immigrés à deux ou trois générations), et les prochaines vagues annuelles d'arrivée, pourraient laisser penser que près de 50% de la population française pourrait être d'origine immigrée d'ici 30 à 50 ans. Avec les conséquences que cela implique dans une démocratie, en termes de communautarisme et d'électoralisme.

De fait, dans un second temps dans le processus de migration, -une fois l'immigré sur place, actif et inséré-, un autre phénomène peut se développer : la reconnaissance vis-à-vis du pays d'accueil. Cette dernière peut inciter l'immigrant et descendant d'immigrant à embrasser les codes, à vouloir s'inscrire fondamentalement dans le roman national et donc à contribuer activement à la société. Il devient Français de cœur.

C'est ce phénomène, outre les habitus des générations, qui a permis à des générations de polonais, d'espagnols, d'italiens ou de portugais de faire France. Il est ainsi impossible au terme de ce processus d'assimilation de distinguer l'ancien polonais du « gaulois », dont les ancêtres n'ont pas connu de phénomène migratoire de masse.

Certains changèrent même leur nom, et se firent « plus Français que les Français. » Ceux-ci, parfaitement intégrés, ont probablement lié des liens matrimoniaux et se sont noyés au sein du peuple historique. A la manière de la masse des Francs, des Burgondes, ou des rescapés Alains et Wisigoths, dont quelques brins d'ADN subsistent ci-et-là chez une partie des Français, il y a une parcelle de polonais, de l'espagnol ou de l'italien dans le « gaulois » d'aujourd'hui.

C'est le phénomène qui fut à l'œuvre pendant 2000 ans, mais qui aujourd'hui s'est lourdement grippé. Certes la France est l'un des

champions européens du mariage mixte (sauf à considérer que les Français d'origine immigrée aillent chercher des femmes « au pays »), mais le communautarisme n'a jamais été aussi fort à l'échelle de l'hexagone depuis les guerres de religion ou dans une moindre mesure les chouanneries.

Dans une faible mesure, le phénomène migratoire concerne également des élites intellectuelles ou politiques, dont les savoir-faire ou talents ont de fait contribué au déroulé de l'Histoire de France. Mais, de manière froidement comptable : pour un Mazarin et un Picasso, il y eut cent-mille *gueules noires immigrées* et cinquante Charles de Gaulle et Nicolas Poussin issus du cru. Ce dernier fut, par ailleurs, très actif à Rome, les talents issus du peuple français étant de premier ordre.

Le Génie français a une dynamique propre et se serait exprimé avec ou sans immigration, simplement ponctuellement d'une autre façon ou selon un autre tempo. Cela n'enlève rien à la sueur et au sang versé par les immigrés pour la France, mais ne doit pas servir à rabaisser à des fins politiques la valeur de la sueur et du sang versés par la majorité des non-immigrés.

Pourtant, à la fin du XXe siècle et surtout au XXIe siècle, -et c'est une nouveauté-, l'origine immigrée d'une personnalité devenait au contraire une sorte de faire-valoir exotique, -sorte de méthode pour se démarquer, ou pour mobiliser des bataillons électoraux. Ce phénomène relève probablement de la transposition en France d'un certain soft-power anglo-saxon. Dans ces pays, l'origine ethnique et le métissage sont allègement étalés, et le Melting Pot reste un idéal des milieux New-Yorkais mondialisés. Qu'importe pour eux l'avis des « Redneck¹ », qui ont massivement porté leur choix sur Donald Trump en 2016 et 2020. Un cas d'école à observer avec attention.

La question du soft power américain se pose avec force, alors que le département d'Etat finance depuis longtemps des militants et lobbyistes français afin d'impacter nos élections et notre culture.

¹ « Nuques rouges », travailleurs manuels du sud des Etats-Unis

La nomination purement électoraliste de Sibeth Ndiaye au poste de ministre en 2019, -d'origine africaine, fraîchement naturalisée en 2016-, ou l'image politique développée par Eric Dupont-Moretti, « descendant de petit immigré italien »-, procèdent de cette logique d'affichage « show-business, *bien-pensant*. » Un mythe du *self-made man* à la française, d'une certaine façon.

A l'instar des mignons romanisants d'Henri III, l'exotisme sera de nouveau en vogue dans ce qui ressemble aujourd'hui à un entre-soi de la neo-courtisanerie parisienne, allégrement copié par les cercles concentriques des milieux progressistes de la classe moyenne. En marge, les « Gaulois réfractaires » sont sommés de suivre les codes des nouvelles élites, et deviennent les boucs-émissaires de la xénophobie ou les nouveaux *koulaks* qu'il s'agira de rééduquer.

Quand Nicolas Sarkozy *l'américain* expliquait en décembre 2008 à l'Ecole Polytechnique à Palaiseau que « la France doit relever le défi du métissage » et que « l'universalisme de la France est basé sur le métissage », il ne faisait que reprendre l'antienne parisienne ou new-yorkaise « *bien-pensante* » à la mode. Bien loin du transgressif *Kärcher* qui l'amena à la fonction suprême, et qui lui permit de siphonner un électorat de droite dure.

La proportion de personnes d'origine immigrée au sein du corps politique allait en tous les cas être fortement encouragée ces dernières décennies, jusqu'à représenter une proportion exagérément importante au regard du nombre réel de personnes liées à l'immigration se trouvant en France. Des listes communautaristes ou des propositions contraires aux traditions françaises feraient dès lors florès dans certains départements ou communes.

Les incitations à la présence de la « diversité » au sein des médias seraient ensuite constantes, tendant même régulièrement à la « cancel culture » (réécriture *inclusive* de l'Histoire).

Nous apprendrions ainsi -dans un film grand-public subventionné par l'argent public- que Vercingétorix aurait été originaire d'Afrique subsaharienne, ou nous regarderions avec amusement la presse parisienne reprocher au divertissement « Astérix et l'empire du milieu » l'absence d'acteurs d'origine immigrée non-européenne dans les rangs des gaulois. En revanche, la présence de nombreux acteurs français d'origine asiatique, jouant le personnage de chinois, n'a choqué personne jusqu'à présent.

De même, la presse reprocherait son absence de personnages de couleur à un jeu vidéo se déroulant dans la ruralité hongroise durant le Moyen-Age. L'obsession de la race ainsi affichée ne pourrait que crisper toute une partie de la société française, qui se retrouvait ainsi mise en porte-à-faux. Attaquée à travers la dénonciation de ce qu'elle pensait être des évidences, elle serait sommée de plier sous peine d'ostracisme. A grand coup d'études farfelues inspirées par les courants progressistes américains et souvent subventionnés par des organismes américains² ou des fondations engagées idéologiquement (Open Society par exemple, ainsi que l'ont démontré des enquêtes récentes).

La discrimination positive, ce faisant, va contribuer à accentuer la défiance envers la valeur intrinsèque des personnes issues de l'immigration³, tout en mettant en doute la valeur de certains diplômés en général. Le mérite ne serait plus le maître mot, et un déterminisme ethnique justifierait la réussite ou non à un concours d'entrée. Dès lors, il serait aisé de penser qu'à diplôme égal, un européen « d'apparence » aurait davantage de mérite du fait de la surperformance requise lors du concours d'entrée, afin d'enjamber les places réservées aux membres de la diversité et qui sont autant de places dont des « européens » méritants seront exclus par effet de seuil.

² <https://www.valeursactuelles.com/societe/le-departement-detat-americain-a-recrute-et-forme-des-militants-antiracistes-francais/>

³ <http://www.sciencespo.fr/actualites/actualit%C3%A9s/discrimination-positive-usa-%C3%A7-marche-ou-pas/1506>

Toutefois, à l'égoïsme des immigrés, -qui ont tout à gagner à réclamer toujours davantage de discrimination positive afin de progresser indépendamment de leurs seuls mérites-, peut potentiellement répondre l'égoïsme des « Gaulois », dont certains enfants parfaitement intégrés et travailleurs se retrouvent déclassés arbitrairement et injustement « par essence » du fait de ces effets de seuil. Ces stratégies de discrimination positive actent donc de fait une séparation entre les indigènes, « punis au nom de leur naissance », et les exogènes, « valorisés au nom de la diversité. »

Il serait pourtant de bon sens de penser que les invasions barbares du Ve siècle, tout comme les vagues de migrations organisées ou sauvages des XXe et XXIe siècles, découlent avant tout d'une recherche personnelle ou collective d'accapuration, voire de prédation⁴. Les migrations récentes en Afrique se sont ainsi accompagnées par exemple de massacres et de pillages dans les pays traversés.

C'est également ainsi, contre écus sonnants et trébuchants, que les verriers italiens ont rejoints le royaume de France à l'époque de Colbert, et c'est à nouveau afin de toucher un salaire supérieur que des populations mâles en âge de travailler sont venues massivement travailler en France au terme des conflits mondiaux ou au tournant des Trente glorieuses. C'est afin de vivre la vie de populations davantage aisées, ou pour faire bénéficier leurs communautés traditionnelles des salaires élevés et des aides sociales versées dans les pays d'accueil, que des bataillons de migrants économiques Africains passent dans l'illégalité, -offrant des milliers de dollars à des criminels afin de serpenter la méditerranée ou les routes des Balkans, et favorisant ce faisant nettement la criminalité internationale, voire le terrorisme.

⁴ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02937226/document>

Si l'apport des immigrés peut de fait être positif, et si les migrants actuels affichent devant les caméras des journalistes ou des militants no-borders leur admiration voire leur amour pour les pays européens (tout comme les Goths d'antan se convertissaient au christianisme et affirmaient leur volonté de s'approprier les codes romains), force est donc de constater que la qualité de vie de la population hôte est secondaire dans leur processus décisionnel. La question du ratio et de la capacité d'intégration de l'étranger au sein de corps social d'accueil est donc primordiale et doit être considérée froidement à l'étalon de la Raison.

Autrement dit, et dans l'optique d'avoir une vie meilleure, les wisigoths (qui avaient demandé l'autorisation de se réfugier au sein de l'Empire) ont profité au même titre que les romains pendant une génération de la pax romana, avant de provoquer à moyen terme –sciemment- une importante dégradation de la qualité de vie des peuples romains qui les avaient préalablement accueillis, ce afin d'accroître leur propre qualité de vie à leurs dépens. C'est l'*envie* ou le *besoin*, l'attrait des richesses possédées par autrui ou de la stabilité existante sur un territoire, qui justifient encore et toujours ce choix de migration, à l'aulne de sa propre pauvreté, ou de l'instabilité qui menace son propre territoire d'origine.

En cas de prospérité économique et de vivacité culturelle, ce jeu n'est pas à somme nulle, et la main d'œuvre et les bonnes volontés des immigrants ont des effets positifs. Toutefois, en cas de récession et de crises sociales, la prédation peut être favorisée de fait et les tensions induites peuvent être très délétères.

L'immigration procède donc d'une volonté individuelle ou collective égoïste, et elle ne doit être en réponse tolérée qu'à partir du moment où son impact sur la population accueillante est positif, et à l'aulne de la situation économique et sociale du pays d'accueil. La générosité ne doit pas être perçue comme étant de la naïveté ou de la faiblesse, et les perspectives économiques à court terme ne doivent pas faire perdre Raison pour le long terme.

L'intérêt supérieur à long terme de la nation doit demeurer la boussole des gouvernants !

2. Le coût financier important de l'immigration pour la France

Contrairement à des éléments de langage récurrents, l'immigration aurait un coût globalement négatif sur les comptes publics de la France. La question de l'équilibre économique du pays d'accueil est d'autant plus cruciale, et des mesures doivent être mises en œuvre afin de maximiser les impacts positifs de l'immigration, et de minimiser les effets négatifs ou nuisances perçues.

À court terme, les économistes s'accordent à affirmer que l'immigration augmenterait le PIB du pays d'accueil de deux manières :

- Elle augmente la population totale du pays d'accueil
- Elle augmente la consommation et stimule l'investissement public

Dans une logique de court terme, l'effet d'accroissement de la demande inhérente à la hausse de la population joue alors à plein. L'immigration stimule mécaniquement la consommation, justifie des politiques d'aménagement de la ville et l'investissement financier de l'Etat dans de nouvelles infrastructures (scolaires, administratives etc.). L'immigration fluidifie le marché du travail et peut contribuer à diffuser des bonnes pratiques ou à stimuler la créativité des travailleurs.

Les études, -en particulier celle de l'OCDE-, estiment de même que l'immigration serait sans conséquences à long terme sur les salaires et l'emploi des non-immigrés, et donc sur leur demande. La demande des immigrés se surajouterait ainsi selon l'OCDE à celle des non-immigrés de manière cumulative. Cela n'est cependant vrai dans l'absolu que si l'emploi des immigrés est déclaré et soumis aux règles générales, ce que les études de l'OCDE ne prennent pas en compte.

Dans le cas d'emplois illégaux (à regarder à l'aune des 600'000 personnes en situation irrégulière en France), il est assez probable que les effets soient négatifs pour l'emploi des non-immigrés, soit par un effet de mise en concurrence, soit par un effet de substitution qui a un effet sur l'emploi et le chômage des immigrés en situation régulière et des non-immigrés.

Des études ponctuelles menées sur des secteurs où cet emploi informel est important (la restauration par exemple) montrent qu'il y a bien une tendance à la baisse des salaires et à la dégradation des conditions de travail.

Des études semblent également confirmer que les effets positifs de l'immigration relèveraient pour beaucoup des gains liés à l'innovation apportés par ces populations. Cela aurait un effet stimulant. De même, les immigrés auraient une capacité de travail supérieure à celle des natifs dans des emplois peu qualifiés ou qualifiés. Mais ces gains qualitatifs et quantitatifs sont avant tout relevés au sein de pays qui ont privilégié une « immigration de travail », en particulier dans le cadre de la mise en place de quotas par niveau de diplôme. Le Canada, par exemple.

En France, où le regroupement familial et l'immigration massive ont concerné une masse de gens peu ou pas qualifiés, et maîtrisant mal les codes et la langue, cette affirmation pourrait être à nuancer fortement. Aucune étude sérieuse ne prouve ou n'infirme ceci.

Globalement, -en partant du postulat que les chiffres de l'OCDE sont exacts-, la contribution de l'immigration à la croissance pourrait être de 0,1 % à 0,2 % par an. C'est ainsi très peu, ramené à l'importance de la population immigrée au sein de la population globale, et à l'aulne de certaines tensions sociales inhérentes qui, au contraire, auraient tendance à avoir un effet assez négatif à long terme (communautarisme, ghettoïsation, économie parallèle, terrorisme et mesures ad-hoc etc.)

Par contre, la contribution de l'immigration au budget est négative. L'OCDE par exemple admet un surcoût d'environ 0,1 point de PIB, qui serait lié au plus grand nombre d'enfants chez les immigrés.

Toutefois, l'OCDE ne prend pas en compte le coût des systèmes « d'éducation prioritaire », et qui concernent majoritairement des enfants issus de l'immigration. De même, l'OCDE ne considère pas les pensions versées à l'étranger (soit environ 0,2 % du PIB selon le CEPII⁵).

Ainsi, il serait davantage honnête de considérer que l'immigration coûte chaque année à la France entre -0,7 % et -0,8 % de PIB. Alors que nos croissances sont faibles et que la dette s'accumule, il s'agit d'un coût non négligeable qui grève les finances publiques.

Ainsi, le coût de l'immigration pourrait être estimé à 248 milliards d'euros entre 2000 et 2014, par exemple.

En outre, il est difficile d'estimer les surcoûts à divers titres inhérents aux populations immigrées, relatifs à leur niveau d'instruction plus faible que celui des non-immigrés, à leur maîtrise moins bonne de la langue française qui les éloigne pour partie de l'emploi, ou de divers coûts individuels plus élevés que d'autres. Ainsi, la part de la population immigrée ayant un niveau d'éducation égal ou supérieur au bac était de seulement 38,1 %, et ce chiffre tombait à 35,9% concernant les immigrés en provenance d'Afrique (Insee, enquête Emploi 2018).

Un poids mort certain au sein d'une société de service largement désindustrialisée, où 77% des personnes (moyenne des immigrés et non-immigrés) avait au moins un niveau baccalauréat en 2019 (Insee).

De même, les dizaines de milliards d'euros injectés dans les différents plans banlieue, aux bénéfiques très majoritairement des populations immigrées mais demeurant sans effet marquant, sont également un fardeau pour les comptes publics, même si ces dépenses stimulent en parallèle l'économie. Toutefois, il n'y a jamais eu de retour sur investissements et la dégradation constante de la situation dans les banlieues confine ces plans à un puits sans fond. L'argent public y sert à acheter la paix sociale, et des réseaux parallèles s'y développent. La corruption et les « associations » prélèvent une partie de ces subsides. Ces « territoires perdus » portent bien leur nom et pourraient représenter un coût bien plus important en cas d'explosion sociale.

⁵ <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/wp/abstract.asp?NoDoc=11313>

Les images dramatiques de camps et tentes de migrants à Paris, ponctuées de déchets, tags et déjections émaillant l'espace public, surajoutés à la hausse de la criminalité et aux tensions communautaires croissantes, ont de même un impact très négatif sur l'attractivité de la France d'un point de vue touristique. Les reportages successifs sur les « no go zones », -qui correspondent de fait à des secteurs communautarisés à forte population immigrée où règnent une hiérarchie parallèle-, de même que la hausse des incivilités, de la petite délinquance (par exemple par le fait de mineurs isolés) et la généralisation de comportements et de « l'esprit racaille » (qui font que les particuliers français affichant certains usages sont désormais parfois mal reçus à l'étranger), contribuent à cette dégradation de l'image générale de la France et des Français⁶.

Le faste de Versailles et le charme français ne sont plus les seules images d'Épinal que les curieux du monde entier croisent dans nos villes, et les boutiques Vuitton et autres Tour Eiffel pourraient perdre de leur attrait au profit d'autres monuments emblématiques d'autres pays à travers le globe. La création par Hermès d'une marque propre en Chine, avec un nom chinois, apparaît comme un marqueur de cette nouvelle tendance.

A moyen terme, la rente touristique pourrait donc s'éroder, avec de très graves conséquences sur les finances publiques, le commerce, l'artisanat, de même que sur le soft-power ou la légitimité de la France.

⁶ <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-pour-en-finir-avec-le-saccage-de-paris-1304905>

A l'inverse, les coûts très importants liés à l'immigration se traduisent par des coupes budgétaires dans d'autres secteurs de la société. La ruralité, par exemple, -au sein de laquelle des personnes sont également exclues du fait de la géographie, ou souffrent des réorganisations opérées au sein de la société depuis quelques décennies-, sont les parents pauvres des politiques publiques. Des aides supplémentaires à destination de ces zones enclavées peuplées de citoyens souvent bien intégrés, formés et maîtrisant les codes sociaux et la langue française, auraient davantage d'effets bénéfiques sur le dynamisme de ces secteurs. Les retours sur investissement seraient potentiellement très positifs en termes de PIB, d'innovation et de montée en puissance d'une main d'œuvre complémentaire prompte à occuper certains emplois qui souffrent actuellement d'une pénurie de main d'œuvre. Des essais menés en Lorraine dans le cadre du dispositif FACE, par exemple, montrent de très bons résultats.

Une déconcentration du tissu économique, et le transfert des fonds utilisés pour mettre en œuvre de coûteuses et inefficaces politiques de la ville au profit d'investissements en infrastructures et formation pour certains territoires ruraux, seraient assurément bénéfiques à long terme pour la France. Des dizaines de milliards d'euros versées « dans les banlieues » n'ont pas eu l'effet escompté, alors que les services médicaux manquent de moyens et que des territoires bien intégrés dans la République sont injustement laissés de côté. Les Gilets Jaunes disséminés à travers les ronds-points de France doivent ainsi être vus comme un signal d'alarme, dont certaines violences n'étaient qu'une « copie » des *lucratives* émeutes de banlieue. Les violences issues de deux camps sont inacceptables, et les deux doivent être sévèrement punies, et non financièrement encouragées. Jadis, les « fédérés barbares » pillaient une ville ou massacraient quelques romains afin d'obtenir une hausse de leurs salaires ou des avantages sociaux. Céder à ces *revendications*, c'est alimenter la violence !

Ainsi, régler les problèmes liés à l'immigration représentent un défi important pour l'avenir de la France, lui permettant de faire face à d'autres sujets prioritaires : la dégradation actuelle de son économie, l'effort de rehaussement de son image ternie et la restaurer d'une paix sociale malmenée par les manifestations violentes et les troubles à l'ordre public, devenues courantes au sein des « territoires perdus de la République » et créant un sentiment d'injustice – ou d'émulation- au sein de la population bien intégrée.

L'argument de l'économie ne doit plus être opposé à toute volonté de réforme, et l'argent (ou la lutte des classes) n'est pas la seule grille de lecture. L'immigration n'est pas *par essence* positive, mais dépend de nombreux facteurs externes. Les aspects culturels et sociaux sont ainsi prioritaires sur toute autre considération financière. La sécurité et le bien-être des Français non-immigrés et des immigrés et descendants d'immigrés bien intégrés, sont les seules priorités !

La France aurait beaucoup à perdre à s'abaisser au niveau des communautés qui ne s'intègrent pas, et ne doit se consacrer qu'à ceux qui font l'effort de la respecter, de respecter ses us et coutumes, et de devenir des « Français de cœur » s'inscrivant dans un héritage millénaire.

3. Tirer des leçons des « invasions barbares »

Loin des vagues humaines allégrement présentées au public par les récits de gare, la chute de l'Empire romain est avant tout le fait d'un lent émiettement politique, géographique et de l'émigration de groupes minoritaires qui fracturèrent la cohésion de l'Empire. Les « barbares » étaient de fait des peuples intégrés, -fédérés-, romanisés, dont les cadres occupaient souvent des postes élevés dans l'administration impériale, qui étaient instruits à la romaine et dont certains membres ont même été empereurs.

Les Goths, -peuple immigré à l'origine de la chute de l'Empire romain-, ne représentaient que 200 à 300'000 individus (soit la moitié de l'immigration annuelle recensée actuellement en France : environ 450'000 personnes en 2019). Ils furent ensuite vaincus par les Francs, soutenus et conseillés par les élites gallo-romaines.

De fait, la « guerre des Gaules » de Jules César n'a pas bouleversé la démographie dans les nouvelles provinces romaines au nord des Alpes. La population gauloise y était extrêmement vigoureuse et la surmortalité liée à l'invasion romaine au sein de certains peuples (certains autres peuples avaient rallié Rome et combattaient pour elle, en tirant divers bénéfices) fut rapidement compensée par l'accroissement naturel. Les Gaulois représentaient ainsi entre 8 et 15 millions d'individu au 1er siècle de notre ère. Cette population nombreuse demeurera une caractéristique du Royaume de France.

Peuple organisé, disposant d'une élite cultivée maîtrisant l'alphabet grec, les gaulois du peuple Helvète par exemple tenaient des registres recensant, de manière nominative et fonctionnelle l'ensemble de leur population. Nous avons ainsi une vision assez claire de la situation. Refoulés par les légions de César appelées à l'aide par le peuple Eduen, ces Gaulois allaient se développer dans les siècles suivants en se fixant sur des territoires définis par le vainqueur romain.

Les sources anciennes du Haut-empire rappellent d'ailleurs l'homogénéité des combattants des légions romaines gauloises ou des unités de cavalerie gauloise, qui avaient une conscience propre. Plusieurs tentatives de création d'un Empire des Gaules ou d'une République des Gaules furent d'ailleurs tentées, et une réunion des chefs de tribus gauloises se tint même à Reims en 70 afin de voter le retour dans l'Empire afin de faire front commun contre les peuples germains.

C'est ainsi que les peuples gaulois demeurèrent peu soumis aux brassages de populations et conservèrent leurs usages. En chaque territoire, des assemblées de citoyens payant l'impôt se réunissaient au sein d'enclos pouvant réunir plusieurs milliers de personnes. Des décisions y étaient prises et des vergobrets (chefs) étaient élus, généralement pour une durée d'une année. Ces élites adoptaient toutefois très fortement les us, coutumes et mœurs romaines, et les villes gauloises allaient se calquer sur le modèle des villes italiennes. De fait, c'est par les élites que se fit la romanisation de la Gaule.

Le peuple des Lingons, par exemple, s'allia avec Jules César durant toute la Guerre des Gaules. Il gardera ses structures, demeurera autonome et sera lié à Rome par un *fœdus*.

Au cours des III^e et IV^e siècles, Rome accepta l'installation de petits groupes homogènes (d'abord des captifs, puis des colons libres qui ont reconnu la souveraineté romaine). En contrepartie, les fédérés devaient participer à la défense du *limes (frontière)* et aux actions militaires romaines, tout en conservant leur organisation et en n'étant pas soumis à l'administration romaine.

C'est ainsi qu'en 287, l'Empereur Maximien écrasa le roi Franc Gennobaud. Maximien accepta la reddition de ce dernier et installa donc les Francs en Gaule Belgique, sous le statut de *Lètes* (peuple vaincu soumis à l'autorité impériale). Peu à peu, des Francs saliens s'intégreront dans l'administration impériale et pourront atteindre des rangs très élevés. Clovis, premier roi de France, était ainsi le fils du gouverneur romain de Tournai.

De même, les Wisigoths étaient présents au sein de l'Empire depuis le foedus de 332. Ils avaient ensuite affirmé leur volonté de servir l'Empire, s'étaient convertis au christianisme arien et souhaitaient adopter de nombreux aspects de la culture romaine. Leur installation fut toutefois désapprouvée par une partie de la société romaine, certains percevant la présence de cette minorité wisigothe comme un danger pour la cohésion de la province. D'autres, toutefois, étaient favorables à l'implantation des fédérés, estimant qu'il y avait beaucoup plus d'avantages que de dangers à en attendre : main d'œuvre et troupes disponibles. Cependant, des tensions éclatèrent à moyen terme et la cohabitation se révéla de plus en plus complexe. Toutefois, la pression de l'Empire des Huns poussa de nombreux nouveaux Wisigoths à se réfugier au sein des frontières de l'Empire à partir de 376. Environ 200 à 300'000 Wisigoths furent alors présents, ce qui créa de nombreuses tensions avec les romains. Les Wisigoths se révoltèrent dès 378.

Au terme de la défaite romaine d'Andrinople (378), ils monnayèrent de plus en plus chèrement leur obéissance. S'ils prirent à nouveau le statut de fédérés, leurs revendications s'accompagnaient de plus en plus souvent de violences vis-à-vis des villes romaines. Ils reçurent ainsi un nouveau foedus en Mésie dès 392, puis allèrent piller Athènes en 395, puis mettre Rome à sac en 410, avant de s'installer en Gaule en 412, notamment en Aquitaine dès 418. Les fédérés romanisés ayant pris l'ascendant sur Rome, ils allaient lui imposer leurs volontés. Les contemporains considérèrent le sac de Rome par les Wisigoths comme sonnante la fin de l'Empire.

Les Wisigoths seront finalement vaincus par les Francs de Clovis convertis au christianisme nicéen, les Burgondes et les gallo-romains (les Wisigoths étaient chrétiens ariens, alors que Clovis s'est converti au christianisme nicéen des gallo-romains). Le christianisme arien se développera davantage en Orient et a inspiré en partie la religion musulmane, mais ne prendra pas en Gaule. Les Wisigoths se replièrent en Espagne, avant d'être vaincus par les musulmans en 711. A noter que les populations chrétiennes ariennes de Narbonne seraient-elles amenées en 759 à soutenir les musulmans contre les francs chrétiens nicéens de Pépin le Bref, alors que les populations chrétiennes nicéennes rejetèrent la conversion.

Là se trouve le point de départ de la France, qui est consubstantielle à son catholicisme et à l'alliance de sa monarchie avec l'Église.

De même, à la mort de Clovis, le royaume est partagé en parts égales entre ses successeurs -selon la tradition franque-, mais en suivant le tracé des structures administratives romaines, -les anciennes civitates-, devenues pour la plupart des évêchés.

La « *gens Syagria* » (à laquelle appartenait le duc Syagrius, « roi des romains » à la fin de l'Empire) est par ailleurs citée à nouveau aux VIIe et VIIIe siècles en tant que famille patricienne participant au pouvoir régional, et ce jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne. Une certaine continuité se déroula ainsi au niveau des élites gallo-romaines, entre l'Empire romain et la monarchie franque.

Entre-temps, malgré cette restructuration qui stabilisa la situation et préserva en partie les membres des élites gallo-romaines, -qui se mirent au service des vainqueurs-, les « invasions barbares » auront conduit à de nombreux massacres, pillages, souffrances et destructions au sein de la population gallo-romaine dans son ensemble.

Alors que sous l'Empire certains chercheurs estiment que jusqu'à la moitié de habitants auraient eu au moins des rudiments d'algèbre et de mathématiques, environ 1% de la population du Royaume de France saura encore lire au tournant de l'an mil. Ainsi, une culture brillante qui s'imaginait éternelle put-elle s'étioler en quelques générations sous les coups de boutoirs de minorités dynamiques.

Les habitants du continent seront toutefois qualifiés pour la première fois d'*Europenses* (soit « Européens ») en 754, dans le manuscrit *Continuatio Isidoriana Hispanica* qui évoque les guerriers francs qui ont arrêté les Sarrasins à la bataille de Poitiers, 22 ans plus tôt. C'est au terme de la bataille de Lépante en 1571, -dans le cadre de la Croisade lancée par le Pape Pie V contre les ottomans-, sera l'apogée de cette conscience chrétienne et européenne.

Ces clivages millénaires doivent être pris en compte, car l'assimilation à la française conduira forcément les immigrés à renier certains aspects de leurs cultures, opposés par certains aspects aux traditions européennes. L'excision, la polygamie, le sexisme systémique, la primauté de la religion sur la loi de la République, etc., n'ont pas cours en France ! Les Valeurs et les savoir-être français bâtis depuis des siècles sont les seuls qui pourront être tolérés sur le territoire français.

En conclusion, la générosité aveugle et les bonnes volontés affichées ne sont pas forcément bonnes conseillères, et il est nécessaire de s'assurer préalablement à tout accueil de migrants, de leur capacité à s'intégrer !

Contrôler la quantité de migrants par le biais de quotas, de minimas d'éducation et de concours semble tout indiqué, afin de privilégier une immigration prête à s'intégrer, et ayant les prérequis nécessaires à leur participation à la vie de la nation.

III. Un problème profondément identitaire : retrouver l'envie de Faire France

En 2019, 64% des Français « ne se sentaient plus chez eux », selon une étude IFOP-Sopra-Steria. L'immigration devient donc un facteur de fragilisation de la majorité, celle-là même qui doit diriger l'action des décideurs politiques en démocratie.

De fait, la défiance envers la dernière vague d'immigration a des origines profondes, irrationnelles pour partie, mais qui doivent être prises en compte.

Le traumatisme de la guerre d'Algérie, considérée jadis comme une victoire française sabordée par les politiciens, et l'ancien empire colonial, auront eu des conséquences fâcheuses sur l'intégration des populations africaines. Les nombreux attentats en Algérie, actions de terreur et actes de sauvagerie, puis le flot de réfugiés pieds noirs (700'000 en 1962), marquèrent la France au fer rouge. Le sort des harkis est une autre tâche sur notre drapeau.

A l'inverse, il était acté jadis que les Algériens auraient eu le choix de leur nationalité, et que ceux qui auraient fait le choix de quitter la France n'auraient aucun droit de revendiquer quoi que ce soit. L'indépendance généreusement accordée -malgré l'exemplaire victoire militaire de la contre-insurrection française- valait solde de tout compte. Les déclarations du président Emmanuel Macron en Algérie représentent ainsi une trahison de l'esprit des indépendances et l'ouverture d'une boîte de Pandore revendicatrice. Un président ne peut pas trahir l'intérêt général du pays afin de satisfaire l'appétit de communautés mal intégrées.

Ainsi, dans l'esprit de Valéry Giscard d'Estaing et de Michel Poniatowski, les algériens n'étaient-ils par exemple pas concernés par le regroupement familial, et les travailleurs auraient vocation à retourner chez eux. La politique de François Mitterrand dévoierait pourtant le regroupement familial.

Près de 1,4 million de jeunes français auront pourtant vécu cette guerre : la peur des attentats, les privations, puis l'incompréhensible et illogique défaite. Surajoutée aux désastres de 1940, de Dien Bien Phu, de la perte de l'Empire, et maintenant cette défaite politique en Algérie, auront mis la France sur la Défensive. Le pays se mettrait à douter de lui-même, malgré la reconstruction et les réussites technologiques des Trente Glorieuses. Le Condorde, le France, le nucléaire, l'industrie spatiale, autant de sources de fiertés qui permirent de redresser la barre.

L'échec de l'intervention franco-britannique sur le canal de Suez, face aux menaces américaines et soviétiques, sanctuariseront cette nouvelle position de puissance régionale. Pour l'ancienne hyperpuissance européenne, qui vibrait encore dans ses livres d'Histoire au rythme des triomphes du maréchal de Villars ou du Soleil d'Austerlitz, le choc fut rude.

C'est à l'aune de cette situation qu'il faut regarder la figure du Général de Gaulle, qui s'est certes séparé de l'Algérie, mais a su habilement manœuvrer entre les deux géants et protéger la souveraineté française, afin de redonner du poids à notre pays. La France ne peut en effet s'imaginer vivre dans l'ombre.

La France a en effet en elle un ADN de grandeur, paraphrasant Napoléon, et ce n'est qu'en lui redonnant de quoi être fière d'elle-même qu'elle pourra surmonter les hésitations de notre temps.

Un redressement économique volontariste doit être mené, mais également en parallèle un réarmement moral et un raffermissement de ses fondamentaux et sa culture !

1. Combattre les déconstructeurs, et renforcer l'enseignement de l'Histoire de France et du savoir-vivre à la française

«Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France: ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims, et ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération», écrivait Marc Bloch. La France a une longue histoire, et est le fruit des espoirs et de la résilience du peuple Français !

La haine de la France est pourtant devenue un fonds de commerce. Alors que la civilisation européenne pouvait se targuer au XXe siècle d'être parvenu à un haut degré d'introspection et d'autocritique, la « repentance » semble être devenue plus qu'un excès de zèle, mais une arme de destruction culturelle, de contrôle social, voire de snobisme parisien.

Cette haine de soi-même ne conduit in-fine qu'au reniement des fondamentaux de la France, lui faisant perdre de fait sa raison d'être. Cela correspond assez bien au projet internationaliste de la gauche, qui porte à bout de bras les mouvements no-borders et dénonce l'ordre établi.

« L'islamo-gauchisme » pourrait ainsi apparaître davantage comme un mouvement de destruction des racines gallo-romano-chrétiennes de la France, plus que comme une défense des droits des musulmans, et c'est pourquoi cette gauche s'accommode par exemple très bien des atteintes aux droits des femmes ou des infractions à la laïcité. La France doit être un objet de haine.

Pourtant, l'Histoire de France est remplie de victoires, de réussites, de résilience, de courage et de Génie. La France abolit l'esclavage au VIII^e siècle sous la reine Bathilde (ancienne esclave devenue épouse de Clovis II), elle fut à l'avant-garde des sciences et demeure le pays qui remporta le plus de victoires militaires au monde. Surtout, la France peut se targuer d'être à l'avant-garde du raffinement, de la philosophie, de la culture et du bon-goût.

Le relativisme multiculturalisme (c'est à dire la mise à égalité de l'esprit français avec des cultures philosophiquement, culturellement et scientifiquement en retard) est ainsi un rabaissement de la France, alors que la course en tête de notre pays n'est pas un état de fait, mais le fruit de nombreuses victoires acquises au terme de siècles de labeur !

Renforcer l'enseignement, la connaissance de l'Histoire de France et celle du savoir-être français

La France n'est elle-même que dans la recherche de l'excellence. C'est cette exigence qui a justifié des siècles de travail, d'innovations et de fierté d'être Français. C'est en inculquant l'excellence et en combattant le relativisme et l'égalitarisme que notre pays se redressera à nouveau !

L'enseignement de l'Histoire de France est en revanche désormais noyé dans un ensemble d'enseignements des Histoires mondiales.

Régulièrement, des pans entiers de l'Histoire de France sont indiqués comme « facultatifs » dans les programmes scolaires, afin de valoriser d'autres aires culturelles, les royaumes africains ou l'Asie. Ces choses auraient leur place dans un cursus universitaire spécialisé, mais n'ont pas leur place au collège et au lycée où les heures sont comptées. Entre l'Histoire des royaumes du Golfe de Guinée et l'Histoire du peuple français, la seconde seulement permettra aux Français dont le quotidien est éloigné des préoccupations de sciences humaines, de faire peuple commun ! Rien n'interdit à celui qui le désire de s'inscrire en licence d'Histoire-Géographie, si sa curiosité le pousse à étudier les peuples Incas ou les côtes de Mélanésie.

Pour l'ensemble des Français, c'est l'Etat sous Louis XI, le sacre d'Henri IV, la paix de Westphalie et les tranchées de Verdun, qui doivent être gravés sur le socle commun !

Être repentant et relativiste serait actuellement une preuve de supériorité intellectuelle vis-à-vis du *vulgum pecus*, qui vivrait dans le pêché de l'ignorance et de l'aveuglement. La gauche du XXI^e siècle, telle les flagellants d'antan, s'arroge en conséquence la responsabilité morale de s'excuser au nom de la France entière envers le monde entier puis, endossant la robe de l'inquisiteur, se ferait forte de purger le peuple « blanc » des âmes perdues qui le gangrèneraient.

Rien n'est plus faux.

Le rejet de la France et des « gaulois » est le paravent d'une idéologie délétère et destructrice. La haine de soi n'a pourtant pas sa place en France !

La dénonciation des fautes de la France par certains immigrés récents, au contraire, relève d'une volonté de prédation. En substance : si la France est coupable, elle doit payer, et pour qu'elle paie, il faut la déclarer coupable ! Les grands procès de Moscou à la sauce 'reality show'.

Alors que l'intégration des populations immigrées africaines est davantage complexe que l'intégration des immigrés asiatiques ou intra-européens, ce procès intenté contre la France est brandi afin de justifier la mise en place d'un multiculturalisme à l'anglo-saxonne, -avec son économie et ses justices parallèles, ou ses subsides versées par l'Etat central sans contreparties à des organigrammes obscurs afin d'acheter la paix sociale.

La haine de soi est une arme tournée contre la France !

Le bon sens, pourtant, rend ridicule les assertions de cette gauche « bobo » ou de ces progressistes enkystés dans leur entre-soi doré ou leurs délires de persécution de classe. Ce même bon sens invite à se révolter face aux revendications abjectes de groupes communautaristes, qui falsifient l'histoire et inventent des preuves à charge à des fins mercantiles.

Le niveau d'instruction des immigrés, -plus faible que celui des non-immigrés-, contribue probablement à cette mécanique de réécriture de l'Histoire par des mouvements politiques qui puisent pour certains leurs racines dans les pires totalitarismes rouges. Ce sont en effet les mêmes milieux qui pleuraient naguère la mort de Staline, qui accusent aujourd'hui la France d'indécence...

Contre ces dérives idéologiques, un accent tout particulier doit être porté sur l'enseignement approfondi et honnête de l'Histoire de France. Prise dans son ensemble, cette Histoire magnifique contient pléthore de figures éclairantes et de passages fondateurs, qui permettraient à chacun –immigré ou non immigré- d'être fier de la France.

C'est la fierté qui incitera les différentes populations de cet archipel français à « Faire France » !

En parallèle, face à la baisse du niveau scolaire et de la culture générale d'une partie des français d'origine immigrée comme non-immigrée, des clés doivent être inculquées dès le plus jeune âge à tous les futurs citoyens afin de leur permettre de mieux appréhender la valeur d'une information ou d'un élément de langage politique.

L'école est le pivot du « savoir bien vivre ensemble. »

En conséquence, nous préconisons en particulier une augmentation substantielle du nombre d'heures d'Histoire – géographie au sein du programme scolaire français, et la création d'un cours dédié d'éducation citoyenne. La formation et la sélection des professeurs doit être faite à dessein, et protégée des idéologies qui gangrènent les universités.

Afin d'atteindre cet objectif, nécessiterait notamment la création d'un cours d'Education Civique distinct, qui ne serait plus un bouche-trou pour les professeurs d'Histoire-Géographie, mais un enseignement plein et entier.

Le cours d'Histoire Géographie pourrait ainsi atteindre par exemple 4 heures par semaine, -contre trois actuellement-, en classe de seconde générale. La continuité historique doit particulièrement être mise en avant, et les mensonges véhiculés par des groupes militants doivent être combattus.

Une heure par semaine serait réservée en sus à des enseignements d'éducation citoyenne, avec en premier lieu le savoir-vivre et le savoir-être, les règles de bienséance, le fonctionnement des institutions etc.

Alors que le savoir-vivre et le savoir-être sont des critères majeurs d'évaluation des recruteurs, ils doivent être enseignés au collège et au lycée afin d'assurer une certaine égalité entre les élèves issus de l'immigration ou les élèves issus de milieux défavorisés, et les élèves non issus de l'immigration et issus de milieux bien intégrés, qui auront reçu les bons codes culturels de la part de leurs parents.

La liberté d'expression, le droit de caricature et des thématiques sociétales pourront y être traitées par un professeur dédié, formé à la gestion des conflits et à la communication non-violente, afin de faire face aux effets délétères des idéologies séparatistes religieuses ou non sur les élèves.

Le professeur doit être en mesure de sanctionner réellement les élèves, et de réaffirmer son statut de « sachant », face à des élèves qui consomment une information incomplète voire mensongère sur les réseaux sociaux. Les sujets d'actualité pourront être traités au cours de l'année, afin de rétablir auprès des élèves les faits scientifiques et de dénoncer l'obscurantisme.

Cela doit aussi permettre de lutter contre la « culture de racaille » qui gangrène les établissements scolaires français, et nuit aussi bien à la motivation et au confort des bons élèves, qu'aux chances d'intégration des élèves issus de l'immigration (de même que des élèves issus de milieux défavorisés ou fragilisés) et particulièrement sensibles à cette sous-culture.

Des codes vestimentaires doivent être pouvoir mis en place au besoin par les directeurs d'établissement, afin de lutter contre les séparatismes et de concentrer l'attention des élèves sur la seule fonction éducative de son établissement. Les habits provocateurs ou communautaristes sont en effet source de conflit et de distractions pour les élèves.

A l'inverse, si l'immigré est venu s'installer en France, c'est qu'il a reconnu dans ce pays un attrait supérieur. Il est donc éthiquement normal que la culture et de l'Histoire de ce pays qui a été choisi, soient particulièrement valorisés

Conditionner les subventions et aides sociales au respect d'une certaine bienséance

Les subventions aux œuvres visuelles ou sonores ne doivent plus être versées qu'à des films, clips musicaux ou séries télévisées donnant une image juste et bienveillante de notre pays. Rien n'interdit à un réalisateur de salir la France sur ses fonds propres, mais l'argent public ne doit pas servir à encourager l'obscénité ou le mensonge militant.

De même, une partie des fonds doit être reversée à la réalisation de reportages sur la culture française ou l'Histoire de France. Face à la Cancel culture et au soft-power anglo-saxon, les traditions françaises, l'art de vivre, les paysages typiques, les spécialités culinaires, les structures sociales et les artistes français doivent occuper davantage de place sur les écrans.

Le langage utilisé dans ces œuvres doit être jugé riche et varié, sources d'apprentissage pour tous. Un vocabulaire varié et un « beau français » doit être valorisé au sein des œuvres de vulgarisation, françaises tout comme étrangères (Voix Françaises traduites de manière riche). Des figures positives devront être valorisées, qui ne pourront en aucun cas être le stéréotype d'une « racaille » ou de personnages interlopes. Le savoir-être et le savoir-vivre français doivent être mis en avant, de même que des images positives des racines françaises et du patrimoine français.

Diverses politiques volontaristes devront valoriser le soft-power positif français au sein de l'hexagone, et à l'international. La France doit redevenir un pays attractif, dont les paysages doivent être enviés et l'élégance et le génie des habitants, valorisés. Le travail de nos policiers, militaires, enseignants et entrepreneurs doivent être montrés à leur juste valeur, afin de susciter des vocations et de faciliter l'intégration de toutes les populations !

Les mensonges des politiciens de la gauche française, montrant les forces de l'ordre comme des entités racistes et imperméables à la diversité, doivent être combattues dans les œuvres de vulgarisations artistiques afin de permettre à la jeunesse immigrée de rejoindre leurs rangs et de s'insérer sans crainte dans le fonctionnement normal de la vie sociale française.

Les œuvres stigmatisant les forces de l'ordre devront être précédées d'un avertissement, et ne pourront pas être subventionnées par l'argent du contribuable français.

Il serait criminel enfin de vouloir parler de mixité sociale et de reprocher à des parents d'élèves aisés de privilégier des écoles privées, -où leurs enfants trouveront un confort supérieur et un enseignement solide-, sans garantir des référentiels communs pour tous les élèves. Le harcèlement scolaire doit être combattu et des sanctions financières lourdes doivent punir les parents d'élèves (dont les enfants sont des « éponges émotionnelles ») qui troubleraient la sérénité de l'établissement ou suivraient les enseignements avec légèreté.

Les harceleurs et les « jeunes racailles de cour de récré » doivent être punis, et le cas échéant leurs parents -ayant failli à leur devoir d'éducation-, privés pour une durée déterminée d'aides sociales.

La plupart de ces maux ne concernent pas exclusivement les populations d'origine immigrée récente, mais leur instrumentalisation par des associations d'extrême-gauche doit inciter le décideur à traiter ces sujets croisés de manière approfondie et privilégiée.

2. Conditionner l'accès à la nationalité et sanctionner l'immigration clandestine

Prérequis à une nouvelle politique d'immigration française, les guichets d'accueil devront dépendre du ministère des affaires extérieures et non plus de l'Intérieur. En conséquence, les demandes d'asile ou d'accès à la nationalité devront impérativement être réalisées depuis nos ambassades à l'étranger ! Les demandeurs d'asile auront interdiction de pénétrer sur le territoire national avant d'avoir obtenu leurs papiers, sous peine de sanctions.

Expulsion automatique des illégaux et délégation de compétences de recours aux ambassades

Afin de lutter contre l'immigration illégale, la loi doit stipuler qu'un étranger contrôlé en situation irrégulière sera immédiatement incarcéré puis expulsé sous 48h du territoire national, avec de lourdes astreintes financières, la confiscation de ses biens acquis illégalement en France, et l'interdiction définitive de revenir en France. Les recours légaux à sa disposition ne pourront être mis en œuvre qu'à partir des guichets situés dans les ambassades françaises à l'étranger. Des dispositifs d'indemnisations seront enfin mis en place afin de palier à toute erreur potentielle.

Les personnes dont le visa arriverait à expiration seraient de même considérées comme en situation irrégulière et immédiatement expulsées dans les mêmes conditions. La présence d'enfants en France ou le fait de pouvoir justifier d'un travail régulier (mais illégal) ne doivent pas être des motifs de report ou d'annulation de la procédure d'expulsion. Les nombreuses actions d'associations de défense des migrants faisant appel aux affects et à des campagnes de communication, des rappels à la loi devront être faits et les supports de communication de ces associations ou les articles des journalistes auront l'obligation de rappeler le cadre juridique et la responsabilité de l'immigré en situation illégale ou débouté du droit d'asile.

La procédure d'expulsion doit enfin être facturée à l'illégal, les coûts induits n'étant justifiés que par sa décision initiale d'enfreindre la loi française. Un prélèvement, même symbolique, ou une confiscation des biens, doivent être des effets incitatifs à un meilleur respect des procédures de demande d'asile ou de demande de visa.

Enfin, un fichier compilerait l'ensemble des domiciles qu'occuperont des immigrants temporaires, avec interdiction d'en changer sans en avoir obtenu l'autorisation. Il est ainsi fréquent par exemple que des immigrants déclarent un hôtel comme domicile, puis ne s'y présentent jamais afin de disparaître dans la nature. Les hôteliers et loueurs doivent donc être sensibilisés et signaler toute personne qui ne se serait pas présentée, afin que cette dernière –si elle a bien franchi la frontière française- soit déclarée illégale et répertoriée en tant que telle dans les fichiers des forces de l'ordre.

La généralisation des fichiers biométriques et des dispositifs de contrôle portatifs auprès des services de douanes et forces de police permettra également de faciliter les interpellations dans l'espace public, dans les transports etc.

Mettre fin au regroupement familial et établir des quotas d'immigration de travail

Le regroupement familial doit être stoppé, et les demandes de naturalisation de conjoints devront être traitées au cas par cas au sein des guichets de nos ambassades. Un conjoint en situation irrégulière sera expulsé selon les mêmes modalités qu'un autre illégal.

De même, des personnes qui ont obtenues la nationalité française depuis moins de 15 ans ne pourront pas faire bénéficier de la nationalité à leurs enfants et leurs conjoints qui auraient une autre nationalité.

Le droit du sol doit en effet être profondément restructuré, et fortement conditionné.

Seuls les enfants nés de deux parents immigrés ayant obtenu la nationalité française depuis plus de 15 ans pourront obtenir automatiquement la nationalité. Si l'un des parents n'a pas la nationalité française, l'enfant devra faire une demande de naturalisation au moment de ses 18 ans. Il sera alors soumis à l'ensemble des tests nécessaires afin d'obtenir la nationalité française, devra présenter un casier judiciaire vierge et devra présenter une parfaite moralité vis-à-vis de la France. L'enfant fera alors seulement sa JAPD (selon le format qui aura été retenu par le gouvernement), qui consacrera son entrée dans la communauté nationale. Un jeune issu de parents immigrés depuis moins de quinze ans et qui aurait été condamné pour outrage vis-à-vis d'un représentant de l'état, un enseignant, un policier, ou qui aurait dégradé un drapeau français, pourra être recalé et expulsé du territoire Français après ses 18 ans. Aucun lien familial ne pourra justifier un ajournement de cette procédure, le jeune s'étant lui-même exclu de la communauté nationale.

Il est impossible de même de continuer à tolérer que des femmes comoriennes entrées illégalement sur notre territoire puissent y accoucher afin de confisquer la nationalité française de manière induue. La lutte contre ces abus devenus trop fréquents impose la mise en œuvre rapide de ces mesures.

Ainsi, l'origine immigrée d'un jeune ne doit plus être brandie comme excuse afin de tolérer une dégradation de l'image de la France ou des violences à l'égard de ses représentants. Seuls les « Français de cœur » seront tolérés à brandir la nationalité de notre pays, et les « Français de papier » seront sommés de faire montre de leur reconnaissance et de leur fidélité envers notre pays, ou de choisir une autre nationalité. Parmi les presque 200 pays reconnus par l'ONU, ils trouveront bien un pays qui convienne mieux à leurs aspirations communautaristes.

L'entrée légale dans le territoire national ne pourra se faire qu'à l'aulne de quotas annuels votés par le Parlement, qui définira les compétences professionnelles que les candidats à l'immigration devront posséder. L'immigration ne doit pas être une concurrence à l'emploi français, mais un complément, afin de permettre à certains secteurs de bénéficier d'une main d'œuvre compétente et parfaitement intégrée.

Afin de refaire de la nationalité française un privilège, les conditions d'accès à cette dernière doivent être fortement durcies, et la nationalité doit être retirée à tous ceux qui n'en sont pas dignes.

Des examens seront réalisés, afin de garantir que chaque candidat à l'immigration maîtrise parfaitement la langue française, ait une bonne culture générale française, partage les mœurs et le savoir-vivre français, ce afin de garantir sa bonne intégration future au sein de la seule communauté nationale. Ce processus sera délibérément long, afin de garantir que cette immigration se fasse en parfaite connaissance de cause et qu'elle soit motivée par un intérêt certain pour la France.

La nationalité française ne sera accordée à un immigrant légal qu'après 15 ans au minimum de présence sur le territoire national, avec justification d'un travail stable, d'une bonne intégration dans la vie associative et d'un comportement conforme aux Valeurs et Principes de la France.

Ce temps légal de 15 ans roulera de fait sur les générations suivantes, et engagera l'intégration à la communauté nationale de manière intergénérationnelle.

Séparer des familles dont certains membres auraient eu un comportement incompatible avec l'obtention de la nationalité française aura un certain coût politique, -les associations d'extrême-gauche ayant une forte capacité de nuisance médiatique-, mais sera nécessaire afin de casser le sentiment d'impunité des délinquants mineurs et d'assécher le phénomène des grands frères. Les parents doivent être conscients des conséquences des mauvais choix que pourraient faire leurs enfants, et même que celles de leur propre laxisme. La séparation d'une famille serait de facto un choix des membres de cette famille, qui auraient sciemment trahi leurs engagements ou fait le choix de transgresser les lois françaises.

Sanctionner voire retirer la nationalité française à tous ceux qui s'en révèlent indignes

Dans la même optique, la nationalité française peut et doit être retirée à toute personne ayant nuit à l'image de la France ou ayant proféré des menaces à son encontre ou à l'encontre de ses représentants. Les personnes ayant fait preuve de violences graves envers des policiers, militaires, élus, instituteurs ou professeurs (agressions islamistes, agressions contre des CRS par des black blocks etc.) , ou ayant été condamnés dans le cadre d'une activité criminelle, seront déchus de la nationalité française.

Cette mesure pourra s'appliquer de la même manière à des non-immigrés ou à des descendants d'immigrés, dont le tribunal aura jugé qu'ils ne méritent pas d'appartenir à la nation française en raison d'activités interlopes graves ou terroristes. L'apologie du terrorisme ou de crimes contre l'Humanité pourront également être retenus à ce titre.

Ainsi, toute personne qui se réclamerait d'un groupe actif néo-nazi ou qui défendrait un terroriste islamiste avéré, pourrait comparaître devant un tribunal, être condamnée, et selon l'appréciation du tribunal, déchue de sa nationalité française et expulsée du territoire national.

Des conventions avec des pays tiers doivent être signées afin de permettre l'expulsion des personnes ayant été déchues de leur nationalité. Toutefois, cette solution sera très complexe à mettre en œuvre. En effet, de nombreux pays tolèrent les émigrations illégales afin de pouvoir bénéficier ensuite de transferts financiers entre leurs diasporas en France et leur propre territoire. Ces transferts financiers sont en effet supérieurs aux Aides au développement que touchent ces pays. En outre, il est probable que les pays ne veuillent pas accueillir ces personnes.

D'autres solutions devront alors être envisagées, dont ces centres administratifs situés à l'étranger, en annexe ou non de nos ambassades, et où résideront ces personnes ne pouvant plus demeurer sur le territoire national. Ces centres administratifs pourront être mutualisés avec les centres administratifs de rétention des migrants illégaux en Afrique du Nord ou aux marges de l'Europe.

Il est important de souligner le fait qu'aucune des conventions internationales signées par la France n'empêcherait le pays de créer des apatrides, car elles n'ont [pas été ratifiées](#).

«Les conventions internationales ratifiées par la France n'empêchent pas les déchéances de nationalité ni l'expulsion d'un apatride pour des raisons de sécurité nationale et d'ordre public», [notait par exemple en février 2016 l'ancien ministre de la justice Michel Mercier](#), dans une communication à la commission des affaires européennes du Sénat.

D'autres textes, signés par la France, font valoir un droit à la nationalité, comme la [Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948](#). Toutefois, ce texte n'est pas contraignant en France, car il n'a pas été ratifié sous la forme d'une convention.

Régler le problème des mineurs isolés

Des mesures doivent être prises en outre afin de combattre le phénomène des mineurs isolés, et des tests fiables doivent être généralisés afin de séparer les mineurs des bonimenteurs qui se font passer pour tels. C'est un phénomène complexe, mais qui entraîne une importante délinquance.

Les mineurs isolés doivent être pris en charge dans le respect des engagements internationaux de la France, tout en devant pouvoir être sanctionnés en cas de manquements à la loi. Les menteurs doivent être condamnés à une peine ad-hoc, puis expulsés.

Ainsi, l'immigration devra à nouveau être un outil au service de la prospérité de la France et de la qualité de vie des Français. La nationalité française ne sera alors plus un bout de papier que l'on brade, mais une récompense qui se mériterait à chaque instant ! La fierté d'être français n'en sera que décuplée aussi bien chez les immigrants bien intégrés que chez les non-immigrants !

Cela aurait aussi pour conséquence de réduire certaines tensions sociales inhérentes à ce que certains Français (cf. la crise des Gilets jaunes) interprètent comme étant du laxisme de la justice ou des injustices à l'encontre de ceux qui respectent la loi.

Interdire les signes communautaires relatifs à des idéologies opposées à la République

Tous les signes, codes, emblèmes ou drapeaux, relatifs à l'appartenance de citoyens français à un groupe communautariste, terroriste ou extrémiste, doivent être sévèrement punis.

Ainsi, les emblèmes néo-nazis (croix gammées, uniformes etc.), communistes ultra (étoile rouge, messages appelant à la révolution violente etc.), islamistes (foulard islamique, voile intégral, drapeaux de Daech etc.), doivent être soumis à des règles strictes. Que la svastika ou le voile islamique aient eu d'autres significations jadis, est une réalité, mais aujourd'hui ils sont associés à l'Holocauste et aux violences contre les femmes dans des dictatures, les monarchies arabes, ou pour les terroristes de Daech. Ces codes, brandis par certains afin de marquer leur séparation d'avec la République, ne peuvent être tolérés. Les totalitarismes communistes, nazis et islamistes doivent être combattus comme autant de troubles potentiels à l'ordre public ou de manifestations d'un séparatisme. Par exemple, la part croissante de jeunes musulmans mettant les injonctions religieuses avant les lois françaises va de pair avec le marquage du territoire par divers moyens. Le voile islamique est l'un d'entre eux. Les mouvances black-bloc ou identitaires d'extrême droite représentent un danger similaire, et leur déclaration d'appartenance à ces groupes doit être condamnée.

La liberté d'expression ou la liberté de choix vestimentaires sont incompatibles avec l'apologie du terrorisme islamique, l'appel de fait à des génocides ou à l'insurrection violente. Il est ici question de vies humaines.

3. Garantir la souveraineté française

Alors que des drapeaux français brûlent dans nos banlieues à chaque logorrhée de certains chefs d'état ou religieux, la question de la souveraineté de notre pays démocratique se pose. Les cas d'ingérences étrangères dans des élections dans le monde se faisant croissants (même s'ils sont courants à l'échelle de l'Histoire), nous devons adapter notre arsenal démocratique aux nouvelles menaces.

Contrôler les lobbies et groupes de pression téléguidés depuis l'étranger

Les groupes de pression inféodés à l'étranger ou les lobbies obéissant aux stratégies de pays tiers doivent être interdits. Il est en effet aberrant de voir des politiciens allemands ou français prendre des gants au moment de parler avec la Turquie, de peur de voir les lobbies pro-turcs appeler à la révolte dans nos villes. Il est terrible d'accepter que des imams prêchent à la gloire de pays étrangers ou que des prédicateurs puissent appeler telle ou telle communauté à voter pour des candidats politiques.

Les pays étrangers ont en effet tout intérêt à imposer le multiculturalisme en France, afin de pouvoir disposer de troupes électorales à solliciter afin d'impacter ou de fléchir les politiques françaises. Cette atteinte à notre souveraineté est intolérable !

Les groupes qui freinent l'intégration des populations immigrées ou tentent de les instrumentaliser à des fins politiques ou militaires doivent être dissous.

C'est ainsi que les « agents de l'étranger » doivent être suivis et jugulés. De même, de nombreux sites internet mènent un violent assaut contre la France, à grand renforts de mensonges ou de déformations des faits, et des mesures doivent être prises afin de lutter contre les déstabilisations venues de l'étranger.

Si la liberté d'expression doit être préservée, le mensonge délibéré doit être puni, dans l'espace public comme au sein de l'espace numérique. Des comptes frauduleux ou véhiculant des mensonges sur les réseaux sociaux doivent donc être traités par une cellule spéciale de nos services de renseignement (souveraineté numérique) et supprimés en lien avec les GAFAM concernés. Des conventions devront être signées en ce sens, et la menace d'une fermeture des frontières de notre espace numérique aux géants anglo-saxons doit être envisagée en cas de refus.

Les GAFAM sont certes des entreprises américaines, mais dès lors qu'elles sont employées par des personnes résidentes en France, elles ne doivent appliquer que les lois françaises.

La France et les Français doivent pouvoir intenter des procès aux réseaux sociaux en cas de censures abusives, ou de messages portant atteinte à la France et à ses Valeurs. Des bandeaux mettant en doute la véracité d'une publication doivent être généralisés, et l'algorithme doit automatiquement rétrograder les comptes multipliant les approximations ou erreurs volontaires.

Des moyens doivent être donnés à ces services de lutte contre la désinformation numérique, et un arsenal législatif adapté doit être voté, afin de faire cesser le travail de sape des groupuscules francophobes venus de Turquie, de Russie, de Chine, du Pakistan, ou de France même.

Des sanctions doivent être mises en œuvre contre tous ceux qui porteraient délibérément atteinte à l'intégrité ou la stabilité de la France pour le compte de pays étrangers.

Rétablir les postes frontières et raffermir les frontières de l'Union Européenne

Les postes frontières doivent être remis en activité ou agrandis en France, afin de sacraliser l'entrée de notre territoire. Des moyens devront être alloués aux services de douane et de répression des fraudes, afin de combattre l'immigration illégale, les trafics et la criminalité. Des contrôles aléatoires doivent être réalisés plus fréquemment, à l'instar des douanes volantes suisses. La présence de la France au sein d'un espace de libre échange ne doit pas signifier le laxisme à nos frontières, ni l'effacement strict de ces dernières.

Toutes les entrées et sortie de notre territoire doivent être consignées par le biais de dispositifs d'enregistrement adaptés, afin de garantir un suivi des mouvements de population et de faciliter les enquêtes de police ou de douanes.

Des contrôles doivent être menés afin de tarir les flux d'immigrés clandestins. Tous les illégaux appréhendés devront être immédiatement incarcérés, et leur renvoi doit être mis en œuvre sous quelques jours par le biais d'une logistique adaptée et peu coûteuse.

Les coûts de l'expulsion de l'immigré illégal seront à la charge de ce dernier et de sa famille. L'immigration clandestine ne doit plus être perçue à l'étranger comme un moyen d'obtenir des flux financiers, mais comme un risque pour les finances de la communauté de départ. Les citoyens français ayant favorisé l'immigration clandestine ou dont des membres sont venus clandestinement les rejoindre en France, seront de même sanctionnés financièrement, ou emprisonnés. Un arsenal juridique devra être débattu au Parlement afin de *fermer le robinet*.

Enfin, les dispositifs de contrôle de la frontière européenne doivent être fortement renforcés afin de rendre la frontière de l'Europe imperméable à toute migration illégale ou activité criminelle induite. La suppression du droit du sol et l'utilisation de nouveaux moyens militaires (drones maritimes, radars plus précis etc.) doit permettre d'intercepter toute embarcation ou groupe qui violerait les frontières de l'UE. Tous ces points devront être débattus avec nos partenaires européens, dont certains se sont déjà positionnés sur un renforcement des frontières européennes.

Suppression de la bi-nationalité

Enfin, la question de la bi-nationalité doit être posée. L'appartenance d'un individu à deux pays, -voire à deux aires socio-culturelles distinctes-, pose en effet de graves problèmes. Ainsi, il doit être interdit à des binationaux d'occuper des postes de hauts fonctionnaires, d'élus en situation de responsabilité, ou d'accéder à des postes ministériels ou à la présidence de la République.

De même, un délai de quinze ans entre l'acquisition de la nationalité et l'accession à l'un de ces postes doit être acté, afin de garantir la moralité et la bonne volonté de la personne.

Dans l'idéal, l'interdiction de la bi-nationalité doit être soumise au débat dans l'optique de renforcer la communauté nationale française. La mise en place sous conditions de visas pour les binationaux bien intégrés et ayant un travail, mais qui renonceraient à la nationalité française, doit être envisagée.

IV. Mener une politique nataliste ambitieuse

L'immigration est aujourd'hui une option valorisée afin de faire face à la baisse de la population française native (1,7 enfants par femme, en baisse), tout en garantissant les besoins de l'économie du pays.

Les enjeux démographiques sont évidents, mais peuvent être surmontés par la mise en place d'une politique nataliste ambitieuse et volontariste. Ainsi, il sera possible à moyen terme de privilégier une population bien intégrée et de faciliter l'assimilation des populations immigrées présentes sur le territoire. La baisse massive de l'immigration, la déchéance de nationalité pour les éléments incompatibles avec la France, et les obligations strictes d'assimilation doivent permettre de faire baisser la pression et les tensions sociales sur le sujet.

De graves enjeux de santé publique se tiennent pourtant en embuscade derrière ce thème, notamment une baisse de la fertilité de la population, la pauvreté, la complexité de la gestion simultanée d'une vie professionnelle et d'une vie de parent, le recul de l'âge du premier enfant, etc.

La santé physique des français se serait en effet dégradée sous le coup de la sédentarité ou du fait des perturbateurs endocriniens.

Le sport doit donc être davantage valorisé dans la société et les comportements délétères doivent être dénoncés, sans pour autant porter atteinte à la liberté des Français. Des incitations pourront être faites. Nous vous renvoyons à la contribution « Sport » de ce livre pour davantage de détails.

En parallèle, le risque d'une japonisation de la France se fait réel. La complexification des relations sociales au XXI^e siècle, des injonctions décroissantes et certains courants féministes castrateurs ont pour conséquence une hausse du célibat forcé et des instabilités des vies personnelles. La dégradation de la politique familiale française sous François Hollande, -par mesure d'économies-, a aggravé le phénomène.

Les aides familiales doivent être renforcées pour les familles répondant aux critères (assiduité des enfants à l'école, respect de la loi, bienséance), et des campagnes doivent être menées afin de valoriser le modèle de la famille stable avec au moins 3 enfants (donc accroissement de la population). Un objectif à 2,5 enfants par femme native en 2030 nous apparaît assez réaliste, quoique complexe à obtenir.

Alors que la monoparentalité augmente les risques de dérives violentes chez les enfants, le cocon familial doit être valorisé par tous les moyens (audiovisuel, campagnes de presse, exemplarité de la part des élus etc.). Il est certain que les divorces ou les familles recomposées seront nombreuses à l'avenir, mais le couple restant stable sur le long terme doit demeurer un idéal à rechercher. Le bien-être psychologique de beaucoup d'enfants, -et donc de la société-, en dépend.

En parallèle, le développement des infrastructures périscolaires et de garde d'enfants doit être encouragé, à la fois afin de créer de l'emploi de service et de permettre aux familles de concilier plus facilement leurs vies professionnelles et personnelles. Le modèle des pays scandinaves est riche d'enseignement, le dynamisme professionnel de la femme n'étant pas forcément synonyme de recul de la natalité.

Le rôle du parent doit être renforcé, de même que l'image de la maternité et de la paternité. La question du savoir-être et du savoir-vivre, de même que l'amélioration de la qualité des contenus de loisirs, seront ici aussi particulièrement importants, afin de réaffirmer la bienséance dans l'espace public ou privé.

Enfin, un arsenal de solutions à destination des femmes enceintes éprouvant des difficultés pour accueillir un enfant doit être mis en avant. Des solutions de garde d'enfants, d'espace d'accueil de jour, des aides financières ou des dispositifs d'accompagnement psychologiques, des médiateurs, doivent permettre de supprimer tous les obstacles matériels à l'accueil d'un enfant. Les choix définitifs seront laissés à l'appréciation des parents.

Un comité familial aura la tâche de conseiller les parents à ce niveau et de mettre en place les outils nécessaires au bon épanouissement des enfants. Il pourra octroyer des aides supplémentaires ou mettre en relation les familles avec des professionnels ou des dispositifs adaptés.

Il aura en revanche aussi tout pouvoir pour sanctionner des parents jugés indignes, ou qui multiplieraient les naissances en dépit d'une situation personnelle complexe (chômage, précarité etc.), ou qui n'offriraient pas un modèle sain de savoir-être à leurs enfants. La responsabilité de chacun doit être réaffirmée, et l'assistanat doit être combattu. L'état n'est pas une vache à lait, et les aides doivent être conditionnées à des engagements et des efforts de la part des parents et des enfants !

En conclusion, les enjeux d'avenir imposant une hausse de la population française, la hausse de la natalité et une politique nataliste audacieuse offriraient une masse d'enfants mieux intégrés, avec des racines fermes et un horizon plus évident. Sur le temps long, -et à l'aune de l'arrêt de l'immigration massive-, cela permettrait l'assimilation des populations présentes dans l'hexagone en quelques générations et couperait court au communautarisme !

V. Conclusion

L'immigration est un sujet de fond qui fracture la société française. Malgré les cris d'orfraie des milieux aisés parisiens ou des groupes militants, force est de constater qu'un consensus clair se dessine au sein de la population au sujet d'un arrêt de l'immigration massive.

Il faut, afin de garantir la continuité de la nation française pour les siècles et les générations à venir, consolider les fondements ébranlés de la nation et « Refaire France. »

C'est impossible en l'état actuel des choses.

Chaque jour, des faits divers défraient la chronique. Les « banlieues », ou « zones prioritaires », sont devenus des zones difficilement contrôlables et les attaques contre les policiers soulignent un climat localement pré-insurrectionnel.

La peur d'un soulèvement de certains quartiers, alors que le fanatisme religieux les gangrène et que des armes y circulent, est une réalité. Ne pas régler le problème aujourd'hui et ne pas intégrer les nouveaux immigrés, c'est grossir les rangs de ceux qui seront peut-être demain les ennemis de la France.

A l'inverse, les revendications communautaristes et les lâchetés politiciennes créent un climat explosif dans la société. Les injustices perçues par la majorité des Français sont aussi dangereuses pour l'équilibre social de la France que les agressions des groupes communautaires.

Un Français, conscient de la Valeur de son pays et héritier de siècles de labeur et de sang, ne peut en effet pas moralement tolérer le multiculturalisme, c'est-à-dire le rabaissement du travail de ses aînés dans un relativisme délétère. Ce serait une trahison de ses racines. Celui qui tolérerait la situation, ne pourrait plus marcher la tête haute devant l'ossuaire de Douaumont ou la statue du Général de Gaulle. La honte serait son fardeau.

Pire, lorsque l'une des dirigeantes du groupe communautariste d'extrême-gauche UNEF qualifiait la peine d'une partie de la population face à l'incendie de la Cathédrale de Notre-Dame de « délire de blancs », une corde s'est brisée. Quand cette personne déclarait « il faut gazer les blancs, cette sous-race », il était devenu évident qu'il serait impossible de vivre dans le même pays qu'elle.

Paraphrasant Bloch, cette personne, cette « Française de papier » qui ne verse pas une larme devant la carcasse calcinée de l'une de nos fiertés, n'est pas digne de notre Histoire. Un Français ne peut pas la reconnaître comme une compatriote, car il n'est pas son égal. De fait, nous prônons que ces militants communautaristes qui agressent les Français et fracturent notre cohésion sociale soient déchus de la nationalité française, puis expulsés d'un pays qui n'est pas le leur. Elles ne partagent pas la culture, l'esprit et le savoir-être, et ne peuvent donc mathématiquement pas s'intégrer et contribuer au *vivre-ensemble*.

La « guerre civile » que certains annoncent, serait en effet un véritable suicide interne et le prétexte à une puissante libération des violences croisées. Le précédent yougoslave ou l'explosion de l'Ukraine doivent nous inciter à la prudence.

Aux groupes communautaires répondent des groupes identitaires, dont l'armement ou l'entraînement militaire alimenterait également la montée des violences. Certains d'entre eux l'attendent, s'étant arrogés le rôle messianique de « convertir » ou de « purifier » la France.

La quête de sens et les poussées identitaires ne sont pas prêtes de s'éteindre au sein des granges les plus militantes de la France.

En parallèle, le bouc-émissaire commode étant devenu le « mâle blanc », le communautarisme islamique coïncidant avec une dégradation de la qualité de vie des femmes, et la question de la « race » étant portée chaque jour sur le devant de la scène par ces groupes communautaristes, le sentiment de révolte et les inquiétudes de la *majorité* des Français sont totalement légitimes et fondée.

L'injonction faite à la majorité des Français –non politisés- de renier leurs origines et leur habitus, ne peut se conjuguer avec un apaisement. Ils seront entraînés dans les débats. In fine, ce sont également tous les immigrés emplis de bonne volonté et bien intégrés à la communauté nationale qui risquent de souffrir. Ils seront amenés à choisir leur camp.

La situation est explosive. La démocratie, la paix sociale et l'intérêt supérieur de la Patrie à long terme, exigent un retour à la défense de l'intérêt de la majorité, et la fin de la dictature des minorités communautaristes hors-sol.

La culture Française doit à nouveau être la seule culture en France, afin de pouvoir s'enrichir de tous les riches apports extérieurs, et la bienséance, le savoir-vivre et le savoir-être Français doivent redevenir les uniques codes sociaux sur notre territoire.

La nationalité Française doit redevenir une fierté, un privilège et l'accomplissement de rudes efforts d'intégration. C'est ainsi une larme à l'œil, que la totalité des Français regardera demain les tours de Notre-Dame, les vergers de la Loire, les jardins de Chenonceau, les cromlechs de Bretagne, les contrevallations d'Alésia, les mémoriaux de la Somme et les forteresses de Vauban !

La France !

SOURCES :

Ouvrages généraux

- **Patrick Stefanini**, *Immigration : ces réalités qu'on nous cache*, 2020
- **Vincent Tchen**, *Droit des étrangers*, 2020
- **Catherine Wihtol de Wenden**, *Immigration : chance ou menace ?*, 2020
- **Jérôme Fourquet**, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, 2019
- **Jean-Paul Gourévitch**, *Les véritables enjeux des migrations*, 2017
- **Stephen Smith**, *La Ruée vers l'Europe*, 2017
- **Sophie Lamoureux**, *Planète Migrants*, 2016
- **Michèle Tribalat**, *Assimilation. La fin du modèle français*, 2013
- **Paul Collier**, *Exodus : comment l'immigration change notre monde ?* 2012
- **Michèle Tribalat**, *Les Yeux grands fermés. L'immigration en France*, 2010
- **Hugues Lagrange**, *Le Déni des cultures*, 2010
- **Christopher Caldwell**, *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, 2009
- **Maxime Tandonnet**, *Immigration : sortir du chaos*, 2006
- **Edouard Balladur**, *Caractère de la France*, 1997

Revue et périodiques

- Valeurs actuelles, cahiers « l'immigration en France »
- Le Monde diplomatique, le Figaro, le Point, Marianne

**Guillaume SEVIN est Dirigeant d'entreprise,
Élu local et président associatif.**